



Ministère de l'Éducation Nationale
Monsieur le Ministre
110 rue de Grenelle
75007 PARIS CEDEX

Cavan, le 16 Décembre 2022
Kawan, d'ar 16 a viz Kerzu 2022

Suivi :
Judith Castel
rouedad@div-yezh.bzh
02 96 49 12 08 – 07 55 68 47 06

Objet : DOTATION enseignement bilingue public
– carte scolaire 2023

Copie à :
Madame l'inspectrice et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation Nationale Langues et Culture Régionales
Mesdames les Directrices et Messieurs les directeurs de l'Académie de Rennes
Madame la Directrice Académique du Département de Loire Atlantique
Monsieur David, IPR LCR rectorat de Rennes
Monsieur Larzul, SG adjt rectorat de Rennes
Madame Rault, SG Adjte rectorat de Rennes
Madame Loncle de Forville, SG Rectorat de Rennes
Monsieur Caron, Directeur de Cabinet Rectorat de Rennes
Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes
Madame la Rectrice de l'Académie de Nantes
Monsieur Molac, Président de L'OPLB
Messieurs les présidents des Conseils départementaux de Bretagne
Monsieur Troadec, vice-président de la Région Bretagne en charge des Langues de Bretagne
Monsieur Chesnais-Girard, président de la Région Bretagne
Madame Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire
Mesdames et Messieurs les député.e.s de Bretagne
Monsieur Bernabé, IGEN LCR
Madame Bourdin, conseillère CSL
Monsieur Bergez, SG CSL
Madame Benetti, conseillère au cabinet du Ministre

Monsieur le Ministre,

Nous accueillons l'annonce de dotation à la carte scolaire 2023 et du nombre de postes ouverts au CAPES de breton avec surprise et un fort mécontentement, ce qui nous amène à nouveau à vous écrire.

Par courrier en date 23 septembre dernier nous vous avons alerté sur l'impossibilité / l'incapacité du service public d'éducation à assurer le développement et la continuité pédagogique du dispositif scolaire bilingue breton-français sur la totalité des 172 écoles, 41 collèges et 9 lycées publics de Bretagne. Nous vous demandons à ce moment des mesures d'urgence. Au terme du premier trimestre scolaire, la plupart des situations décrites dans ce courrier sont restées sans solution.

Aux difficultés de recrutement, au manque d'enseignants formés, s'ajoute le manque de **moyens spécifiques**. Quand il s'agit d'atteindre de tendre à la réalisation des objectifs fixés entre l'Etat et la Région Bretagne et de mettre en œuvre un **plan de développement structurel pluriannuel**, comment répondre de façon efficiente à une demande sociale croissante lorsque le **cadre d'apprentissage est autant inopérant ?**

Dans la réponse apportée à notre courrier, vous écrivez, nous assurer, de toute l'importance que vous attachez à la préservation et à la transmission des diverses formes du patrimoine linguistique et culturel des régions françaises et que la situation de l'enseignement des langues régionales fait l'objet de la plus grande attention dans les académies et territoires concernés. **Avec la suppression de 60 postes dans l'académie de Rennes, la suppression de 78 postes dans l'académie de Nantes et seulement 2 postes ouverts au CAPES de Breton**, comprenez que nous puissions en douter.

L'enseignement bilingue breton-français du service public d'éducation souffre assurément de l'absence de moyens en poste dans le 1^{er} et le 2nd degré. Ce manque de postes détériore fortement les conditions d'apprentissage en français et en breton (classes à 3,4, 5... niveaux, avec des CP, des effectifs et des enfants à besoins particuliers), impacte l'organisation des écoles (en monolingue et bilingue) créant de fortes tensions et éloigne assurément des objectifs à atteindre en termes de

développement (ouvertures de nouveaux sites bilingues). Dans le second degré, la parité de l'enseignement des disciplines dites non linguistiques est loin d'être atteinte (seuls 4 collèges ont 5 DdNL sur 41 collèges bilingues) et l'offre de proximité reste relative.

Dans un contexte règlementaire et législatif qui affirme favoriser l'apprentissage des langues régionales et qui consacre l'enseignement en langue régionale comme une « matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des cours », **la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, dite "Molac" (Art.7) est désormais le fondement légal pour la revendication des moyens nécessaires pour la mise en œuvre de l'offre en langue régionale dans l'enseignement de la maternelle au lycée.**

En Bretagne, plus de la moitié des élèves bilingues sont inscrits dans des établissements publics soit 10259 élèves (+5% à la rentrée scolaire, soit +438 élèves en 1 an).

Afin de garantir une transmission et une préservation de nos langues régionales, la **politique de développement** des langues de Bretagne doit donc passer par la **priorité donnée au Service Public d'Éducation** accessible à tous les élèves, en y investissant fortement en termes de dotation en postes bilingues, en postes ouverts au concours, en formation initiale et continue, et de recherche en didactique.

Nous vous demandons, **Monsieur le Ministre**, de porter un regard attentif et volontaire sur la situation de l'enseignement bilingue breton-français du service public dans les deux **académies de Rennes et Nantes**, et d'attribuer un **budget spécifique** en relation avec le développement de ce dispositif éducatif, dont l'Etat, en accord avec la Région Bretagne, s'est engagé, par une convention signée le 15 Mars 2022, à **renforcer les efforts** entrepris pour **favoriser le développement** de l'offre d'enseignement en langue régionale **dans le service public d'éducation.**

Nous vous demandons d'**ouvrir davantage de postes au CAPES breton et d'attribuer des moyens spécifiques à l'enseignement bilingue public en Bretagne pour la rentrée 2023.**

Afin d'échanger sur l'enseignement bilingue dans le service public d'éducation en Bretagne, nous sollicitons une audience avec vous et vos services dans les meilleurs délais.

Comptant sur votre engagement pour un service public d'éducation bilingue de qualité et à l'épanouissement de tous les enfants, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, en l'assurance de notre haute considération.

Adresse de
correspondance:

div yezh Breizh

Ti ar Vro

Hent Jean Monnet

22140 Kawan / Cavan

02 56 35 51 21

sekretourva@div-yezh.bzh

Pour div yezh Breizh,
Eddy PENVEN, Président

